

"LE PASS-SANITAIRE n'est qu'un coup de bluff", exemple d'une personne.

Publié le 29.7.2021



Samedi 24 juillet, je suis donc allé à la piscine municipale d'Embrun avec un ami pour un entraînement de 1h 20.

Muni de mon abonnement de 10 entrées et de l'article 225 du code pénal, les employés n'ont pas osés m'empêcher d'entrer, quand je leur ai expliqué leur responsabilité pénale de 5 ans d'emprisonnement et 75000 € d'amende s'ils me refusent l'entrée dans un lieu public. Ils ont donc prévenu leur direction.

BLUF N°2 : (le numéro 1 est celui du gouvernement qui a ce jour n'a même pas voté la loi et elle est encore moins promulguée puisqu'elle enfreint 11 lois et traités de la constitution Française et Européenne, mais le gouvernement contraint son peuple par anticipation).

"La direction vous informe qu'une patrouille de gendarmerie vient vous sortir de la piscine". Très bien les gendarmes sont là pour protéger les droits des citoyens !

À la fin de notre séance nous sortons tranquillement de la piscine et nous sommes accueillis par un élu de la municipalité avec qui nous avons un échange calme et courtois.

BLUF N°3 : " Je vous informe quand même que les gendarmes viendront chez vous pour vous faire un rappel à la loi".

Quelle loi ? Pouvez-vous me citer la loi que j'ai enfreinte ? Quel article ? Code civil ? Code pénal ? Pour en informer mon avocat s'il vous plait ?

Deux jours plus tard je n'ai pas de nouvelle de la gendarmerie bien évidemment, car si la loi vient d'être voté elle n'est pas applicable entre autre parce que ce qu'elle est en contradiction avec plus de 11 lois et traités.

BLUF N°4 : On m'a informé qu'il y a un décret N° 2021-955 du 19 juillet. Pour information un décret ne prévaut pas sur un article du code pénal. J'ai envoyé les éléments à un avocat spécialisé en droit administratif pour envisager les actions et recours possible. La complexité constitutionnelle, souvent critiquée à juste titre, nous protège de tentative d'abus de pouvoir de nos élus qui reste des hommes.

BLUF N°5 : " Ce qui nous embête, c'est que lorsque vous passez comme cela les gens disent comment ça se fait qu'eux ils peuvent passer sans pass ? (parce que c'est la loi en vigueur à ce jour) et si la préfecture l'apprend on risque la fermeture administrative".

Voilà comment l'état met la pression sur nos communes (nos restaurateurs, entreprises etc..) sur la base d'une déclaration d'un président à la TV !

On se croirait dans un mauvais film d'anticipation, mais pas dans une république démocratique et un état de droit... Une république bananière peut être ?

Depuis la révolution française, c'est une des lois les plus importantes sur le quotidien et la liberté des Français et on la passe en force, a la va vite, pendant l'été pour empêcher tout débat **CA ME QUESTIONNE ?**

Nulle n'est censé ignorer la loi cela vaut-il pour les élus ? La préfecture ? La gendarmerie ? Ou juste pour les citoyens vache à lait ?

Moi j'ai décidé de renvoyer la pression mal saine a ceux qui oubli que les règles sont là pour nous protéger (Si le vaccin n'est pas obligatoire, c'est parce qu'il a une AMM sous condition, parce que la science prévoit du temps avant une AMM définitif pour protéger les gens des effets a long terme).

Réfléchissez que contre les effets du vaccin :

- Le gouvernement n'est pas responsable,
- Les laboratoires ne sont pas responsables,
- Nos assurances dans la plupart des cas ne nous couvrent pas
- Nous sommes les seules à assumer

Cela nous donne le droit d'y réfléchir et pas celui d'être traité d'irresponsable et d'égoïste... Mr le Président !

Aujourd'hui nos dirigeants usent et abusent de l'état d'urgence. Quand on va trop vite, trop longtemps on commet des erreurs, il faut un contre pouvoir qui leur fasse prendre du temps et considéré les conséquences d'actions uniquement à court terme.

"Dans l'urgence on ne réfléchit pas on agit" oui, mais l'urgence ne dure pas 1 an et demi ! Cela révèle soit que l'urgence a été mal gérée, soit que le maintien de l'état d'urgence est un abus de pouvoir

Je sais qu'en publiant ça je prends un risque. Je ne suis ni un antivax extrémiste, ni un Provac aveugle. Je suis un citoyen libre et informé, mais je suis avant tout un père de famille responsable et je me dois de dénoncer ces dérives à l'encontre de la démocratie et de la liberté de choix pour mon corps et celui de mes enfants, alors Mr le président moi aussi j'assume !